

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture et de clôture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Compte à terme (dépôt à terme)	Gratuit
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan Epargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret)	Gratuit
1.1.1.7	Compte-joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.9.1	Plan Epargne Ambition	Gratuit
1.1.1.9.2	Compte épargne Elite	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	
1.1.1.10.1	Compte chèques	Non exigé
1.1.1.10.2	Compte d'épargne simple	Non exigé
1.1.1.10.3	Compte à terme (dépôt à terme)	1 000 000
1.1.1.10.4	Compte d'épargne logement	50 000
1.1.1.10.5	Plan Epargne logement	50 000
1.1.1.10.6	Compte sur livret (délivrance du livret)	NC
1.1.1.10.7	Plan Epargne Ambition	2 500
1.1.1.10.8	Compte épargne Elite	10 000 000
1.1.1.11	Assurances décès accidentel associé au compte chèque	NC
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Compte à Terme (dépôt à terme)	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.2.5	Plan d'épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	Gratuit
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	10 000 HT
1.2.10	Attestation de clôture de comptes	10 000 HT
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,15%
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	N/A
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé (frais de forçage)	4 000 HT (par opération)
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé (frais de forçage)	4 000 HT (par opération)
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1	Compte chèque particulier	3 500 HT
2.1.1.7.2	Pack VIVA	1 282 HT
2.1.1.7.3	Pack SALARIA	2 564 HT
2.1.1.7.5	Pack FONXIONNARIA	2 564 HT
2.1.1.7.6	Pack SALARIA PRIMA	6 838 HT
2.1.1.7.7	Pack FONXIONNARIA PRIMA	6 838 HT
2.1.1.7.8	Pack ELITE	10 683 HT
2.1.1.7.9	Retraités	175 HT
2.1.1.7.6	Etudiants des écoles professionnelles (FNT)	Gratuit
2.1.1.7.8	Professions Libérales	5 000 HT
2.1.1.7.9	Pack Mon Business	1 000 HT
2.1.1.8	Arrêté de compte	Σ(Frais de tenue de compte + intérêts débiteurs et commissions)
2.1.1.9	Relevé d'identité bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèque en fonction de la formule choisie de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	NC
2.1.1.12	Assurance automobile	NC

2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande (mois en cours)	Gratuit
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	2 000 HT
2.1.3	Relevé recapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de compte	Gratuit
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	6 000 HT
2.1.5.2	Attestation de Non Engagement	10 000 HT
2.1.5.3	Autres type d'attestation bancaires	
2.1.5.3.1	Attestation de compte	6 000 HT
2.1.5.3.2	Attestation de capacité financière sans montant	100 000 HT
2.1.5.3.3	Attestation de capacité financière avec montant	75 000 HT
2.1.5.3.4	Attestation de capacité financière pour demande de Visa	75 000 HT
2.1.5.3.5	Attestation de capacité financière modèle proposé par le client	100 000 HT
2.1.5.3.6	Attestation de capacité financière Express	150 000 HT
2.1.5.3.7	Attestation de virement irrévocable	6 000 HT
2.1.5.3.8	Attestation de virement irrévocable pour l'étranger	40 000 HT
2.1.5.3.9	Attestation de situation des engagements	15 000 HT
2.1.5.3.10	Attestation de versement	6 000 HT
2.1.5.3.11	Certificat de non paiement	6 000 HT
2.1.5.3.12	Attestation de remboursement anticipé	7 500 HT
2.1.5.3.13	Attestation de Prêt soldé	10 000 HT
2.1.5.3.14	Attestation de bonne relation	40 000 HT
2.1.5.3.15	Attestation de virement permanent sur l'étranger	10 000 HT
2.1.5.3.16	Attestation d'engagement	5 000 HT
2.1.5.3.17	Document bancaire avec hologramme	5 000 HT
2.1.5.3.18	Attestation de non émission de chèque (en faveur du trésor public)	
2.1.5.3.18.1	Particulier BOA	6 000 HT
2.1.5.3.18.2	Particulier non BOA	10 000 HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	50 FTTC
2.1.7	Frais pour procuration	5 000 HT
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle	NA
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	
2.1.8.3.1	Plan Epargne logement	4% HT
2.1.8.3.2	Plan Epargne Ambition	3,5% HT
2.1.8.3.3	comptes épargnes Elite	4,35% HT
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% au plafond de 10 millions
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Négociables
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	NC
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	Gratuit
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	frais imprimerie
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	15 000 HT
2.2.1.1.5	Chèques de banque Zone UEMOA	30 000 HT
2.2.1.1.6	Chèques de banque en devises (minimum et maximum)	Cf. conditions de transferts émis
2.2.1.2	Chèque de guichet	1 500 HT
2.2.1.3	Certification de chèque	0,1% minimum 15 000 HT, maximum 50 000 HT
2.2.1.3.1	Frais pour annulation de certification	5 000 HT
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	40 000 HT pour les chèques hors UEMOA
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 HT par feuillet, maximum 20 000 HT
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 HT par feuillet, maximum 20 000 HT
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	
2.2.1.7.1	Frais de destruction de chéquier après 6 mois	5 000 HT
2.2.1.7.2	Frais de gadiernnage de chéquier (si non retiré après 3 mois)	3 000 HT/mois
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite absence ou insuffisance de provision	10 500 HT

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X F CFA (montant à préciser)	NC
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous plis simple)	Suivant tarif coursier
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous plis recommandé)	Suivant tarif coursier
2.2.1.12	Autres types de chèques	NC
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiements	NC
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement chèque dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement chèque hors UEMOA	Cf. Tarifs opérations avec l'étranger
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement / cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative : Carte MAUVE	6 000 HT
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA) : carte Turquoise/Sésame+ (GIM UEMOA)	10 000 HT pour les clients hors package
2.2.2.1.2.1	Coûts des retraits aux GAB de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux GAB de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.3	Coût de retraits aux GAB des confrères de la zone UEMOA	427 HT
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	200 HT
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	NC
2.2.2.1.2.6	Frais de gestion annuels	NC
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Cf. grille tarifaire BOA EXPRESS
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA ou Mastercard)	
2.2.2.1.4.1	Renouvellement Carte VISA ELITE	25 641 HT
2.2.2.1.4.2	Renouvellement Carte VISA BLEUE	20 513 HT
2.2.2.1.4.4	Carte prépayée VISA VERTE	8 547 HT
2.2.2.1.4.5	Renouvellement Carte VISA GOLD	60 000 HT
2.2.2.1.4.6	Renouvellement Carte VISA PLATINIUM	120 000 HT
2.2.2.1.5	Carte prépayée VISA VERTE	
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	1,5% du montant + 1 000 HT
2.2.2.1.5.2	Déchargement de la carte	5 000 HT
2.2.2.1.5.3	Retrait guichet automatiques de banque (GAB) BOA	Gratuit
2.2.2.1.5.4	Retrait GAB BURKINA FASO hors GAB BOA	427 HT
2.2.2.1.5.5	Retrait GAB hors BURKINA FASO	
2.2.2.1.5.5.1	Retrait GAB GROUPE BOA	400 HT
2.2.2.1.5.5.2	Retrait GAB UEMOA	427 HT
2.2.2.1.5.5.3	Retrait GAB hors UEMOA	2,5% + 2 000 HT
2.2.2.1.5.6	Transfert de carte à carte	NC
2.2.2.1.5.7	Achat TPE BURKINA FASO	Gratuit
2.2.2.1.5.8	Achat TPE et internet hors BURKINA FASO	
2.2.2.1.5.8.1	Achat TPE et internet UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.5.8.2	Achat TPE et internet hors UEMOA	2,5% + 2 000 HT
2.2.2.1.5.9	Consultation de solde sur GAB BOA	Gratuit
2.2.2.1.5.9.1	Consultation de solde sur GAB GROUPE BOA	100 HT
2.2.2.1.5.9.2	Consultation de solde sur GAB UEMOA	100 HT
2.2.2.1.5.9.3	Consultation de solde sur GAB hors UEMOA	1 200 HT
2.2.2.1.5.10	Autorisation refusée sur les GAB et TPE	Gratuit
2.2.2.1.5.11	Provision insuffisante sur les GAB et les TPE	Gratuit
2.2.2.1.5.12	Remplacement de la carte	Coût de la carte
2.2.2.1.5.13	Relevé de compte en ligne	Gratuit
2.2.2.1.5.14	Assistance clientèle par un opérateur banque BOA-BURKINA FASO	Gratuit
2.2.2.2	Delivrance de carte additionnelle (à délivrer par type)	
2.2.2.2.1	TURQUOISE	10 000 HT pour les clients hors package
2.2.2.2.2	MAUVE	6 000 HT (Prélèvement mensuel : 500 F/mois)
2.2.2.2.3	Carte VISA ELITE	25 641 HT
2.2.2.2.4	Carte VISA BLEUE	20 513 HT
2.2.2.2.5	Carte VISA GOLD	60 000 HT
2.2.2.2.6	Carte VISA PLATINIUM	120 000 HT
2.2.2.2.7	Carte Prépayée VISA VERTE	8 547 HT
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	10 000 HT uniquement sur nos cartes privatives
2.2.2.4	Reconfection de carte (sauf défectuosité)	10 000 HT
2.2.2.5	Rédédition du code confidentiel	
2.2.2.5.1	Carte VISA VERTE	5 000 HT
2.2.2.5.2	Autres cartes	2 119 HT
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement plafond	1 500 HT
2.2.2.7	Opposition Carte	
2.2.2.7.1	Par le client perte ou vol	5 000 HT
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif particulier	Gratuit

2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte et plafond, ...)	1 500 HT
2.2.2.10	Expédition à domicile (Frais d'envoi minimum)	Frais du coursier
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	5 000 HT
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes par type de carte	NC
2.2.2.13	Prestations services Monétique (consultation/édition de solde, consultation/édition de solde historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les DAB	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.1.2	DAB autres banques locales (GIM UEMOA)	Gratuit
2.2.2.13.1.3	DAB dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.3.1	Filiales BOA	400 HT
2.2.2.13.1.3.2	Autres banques	427 HT
2.2.2.13.1.4	DAB hors zone UEMOA (GIM UEMOA)	2,5% + 2 000 HT
2.2.2.13.2	Services accessibles via les DAB	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	
2.2.2.13.2.2.1	Filiales BOA	100 HT
2.2.2.13.2.2.2	Autres banque UEMOA	200 HT
2.2.2.13.2.3	Consultation/édition d'historique de solde	NC
2.2.2.14	Paielements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	2,5% + 2 000 HT
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	
2.2.3.1.3.1	Un seul bénéficiaire	
	• de 1 à 5 000 000	3 500 HT
	• au-delà de 5 000 000	6 000 HT
2.2.3.1.3.2	Plusieurs bénéficiaires	
	• 2 à 20 bénéficiaires	4 500 HT
	• 21 à 50 bénéficiaires	7 500 HT
	• au-delà de 50 bénéficiaires	15 000 HT
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
2.2.3.1.5.1	Flash (de BOA à BOA)	
2.2.3.1.5.1.1	De 0 à 1 000 000	5 000 HT
2.2.3.1.5.1.2	De 1 000 000 à 5 000 000	7 500 HT
2.2.3.1.5.1.3	Supérieur à 5 000 000	25 000 HT
2.2.3.1.5.2	Autres banques de l'UEMOA hors groupe BOA	
2.2.3.1.5.2.1	De 0 à 1 000 000	17 000 HT
2.2.3.1.5.2.2	De 1 000 000 à 5 000 000	21 000 HT
2.2.3.1.5.2.3	Supérieur à 5 000 000	30 000 HT
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution des opérations	Gratuit
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	5 000 HT
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Création de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution des opérations	Gratuit
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	5 000 HT
2.2.3.2.3	Emission d'un prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Paielement d'un Prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Date de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur 1er jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiements de chèques	Débit, le 1er jour ouvré précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



3.1.5	Versement et retrait d'espèces	Crédit et débit le jour de l'opération	
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit, le 1er jour de la quinzaine suivant le jour du versement et débit, le 1er jour de la quinzaine précédant le retrait	
3.2	Frais liés aux services bancaires		
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement des frais de timbre)		Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet		Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en F CFA		Gratuit
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises		NA
3.2.5	Rejet de chèque		10 500 HT
3.2.6	Demande d'opposition		5 000 HT
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)		40 000 HT
3.2.8	Protêt		50 000 HT
3.2.9	Frais de circularisation		40 000 HT
3.2.10	Changement de signature		Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte		Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client notamment d'identification		Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre		Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement		30 000 HT
3.2.15	Frais de saisie attribution avis à tiers détenteur (ATD)		40 000 HT
3.2.16	Frais de reclassement		NC

IV - SERVICE BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique		Gratuit
4.2	Banque en ligne (Internet et Mobile Banking)		
4.2.1	Abonnement mensuel application mobile MyBOA + internet banking BOAweb		500 HT
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)		N/A
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire		
4.4.1	Virement interne (vers BOA-BF)		Gratuit
4.4.2	Virement domestique (vers autres banques au BF)	Confère commission transfert zone UEMOA 8.4.1	
4.4.3	Virement International (hors du BF)	Voir commission de transfert au 8.4.2.1.1	
4.4.4	Transfert BOA Express	Cf. grille tarifaire BOA EXPRESS	
4.4.5	Service Orange Money To Bank/Liaison de compte avec Orange Money		
4.4.5.1	Souscription (liaison de compte bancaire au wallet Orange Money)		Gratuit
4.4.5.2	Transfert du Compte BOA vers Compte Orange Money		
4.4.5.2.1	De 0 à 400 000	200 TTC (Par opération)	
4.4.5.2.2	Transfert du Compte Orange Money vers Compte BOA		
4.4.5.2.3	De 0 à 20 000	200 TTC (Par opération)	
4.4.5.2.4	De 20 001 à 400 000	1% (Par opération)	
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)		Gratuit
4.6	Services SMS		
4.6.1	Abonnement BSMS		Gratuit (5 sms/mois)
4.6.2	Accès au service sms au delà de 5 sms/mois (pour 10 sms supplémentaires)		1 500/mois
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)		
4.7.1	Consultation du solde		Gratuit
4.7.2	Consultation et extraction du relevé bancaire		Gratuit
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)		
4.8.1	Souscription E-relevé		Gratuit
4.9	Transfert à partir d'une carte		
4.9.1	Changement limite cartes		Gratuit
4.9.2	Transfert entre cartes		Tarif en vigueur
4.9.3	Blocage carte		Tarif en vigueur

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale		Gratuit
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale		Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)		6 000 HT
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)		6 000 HT
5.5	Lettre de déclaration à la CIP		NC
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision		NC

5.7	Certificat de non paiement		5 000 HT
5.8	Autres frais pour incidents de paiement		
5.8.1	Retour impayé d'effets		
5.8.1.1	À l'escompte		16 000 HT
5.8.1.2	À l'encaissement		8 500 HT
5.8.2	Lettre d'avertissement		
5.8.2.1	Frais		6 000 HT
5.8.2.2	Port de lettre		1 000 HT

VI - OPÉRATIONS DE CHANGE

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)		
6.1.1	Euro		
6.1.1.1	Achat		Gratuit
6.1.1.2	Vente		2% HT
6.1.2	Autres devises		
6.1.2.1	Achat		Gratuit
6.1.2.2	Vente		2% HT
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro		2% HT
6.2.1	Achat		Gratuit
6.2.2	Vente		2% HT
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotés (commissions à prévoir)		
6.3.1	Achat		Gratuit
6.3.2	Vente		2% HT
6.4	Autres types d'opérations de change		NC

VII - OPÉRATIONS DE CRÉDIT (*TBB=9,5%)

7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+ Marge)	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.1.3	Facilités de caisse	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.1.4	Autres crédits à court terme (TBB + Marge)	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.2	Crédits à l'habitat		
7.2.1	Moyen terme (MTD + marge)	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.2.2	Long terme (MTD + marge)	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.3	Crédit-bail / BOA-Leasing		
7.3.1	Mobilier	9,5% HT +/-marge à négocier	
7.3.2	Immobilier		NC
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit		
7.4.1	Frais de mainlevée de Hypothèque		50 000 HT
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Selon le barème de l'assureur	
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)		50 000 HT
7.4.4	Frais de mainlevée hypothèque promesse d'hypothèque		50 000 HT
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement		2 000 HT
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Taux du crédit + 2%	
7.4.7	Frais d'état d'engagement		15 000 HT
7.4.8	Frais d'anticipation (remboursement par anticipation)		
7.4.8.1	Départ vers la concurrence	7% de l'encours restant Min 75 000 HT	
7.4.8.2	Client ayant payé moins de la moitié des échéances	3% min 6 000 HT	
7.4.8.3	Autres cas		2%
7.4.8.4	Frais de remboursement accéléré (particuliers)		
7.4.8.4.1	De 0 à 2 millions		5 000 HT
7.4.8.4.2	Plus de 2 millions		10 000 HT
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt		
7.4.9.1	Prêts particuliers ordinaires	1,5% avec un minimum de 35 000 HT	
7.4.9.2	Prêts particuliers FNT		25 000 HT
7.4.9.3	Prêts scolaires	Suivant campagne commerciale	
7.4.9.4	Pack mon business		
7.4.9.4.1	0 à 500 000		15 000 HT
7.4.9.4.2	De 500 000 à 2 000 000		25 000 HT
7.4.9.4.3	Supérieur ou égal à 2 000 000		1,50%
7.4.9.8	Frais d'études (en cas de renoncement du crédit après accord)		25 000 HT
7.4.10	Autres opérations de crédit		
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Selon tarifs assureur	
7.4.12	Avenant sur contrat prêt		
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)		5 000 HT

CONDITIONS DE BANQUE 2023 APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

(Tarif en vigueur au 5 janvier 2023 en F CFA HT)



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	5 000 HT
7.4.15	Autres modifications nécessitant une redaction d'acte	5 000 HT
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	1 000 HT
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Intérêt débiteur
7.4.18	Commission d'engagement (trimestre indivisible)	0,5% par an (perceptible par trimestre)
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	0,15% minimum 4 000 HT
7.4.20	Cautions et avals	30 000 HT

VIII - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

8.1	Chèques payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale) EURO	
8.1.1	Frais d'encaissement	
8.1.1.1	Frais de manipulation/Frais d'envoi	9 500 HT
8.1.1.2	Frais port de lettre	1 000 HT
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	NC
8.1.1.4	Frais d'impayés	40 000 HT
8.2	Chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
8.2.2	Frais d'encaissement	Gratuit
8.2.3	Frais de manipulation	Gratuit
8.2.4	Frais de SWIFT	Gratuit
8.2.5	Frais de port de lettre	Gratuit
8.2.6	Frais de chèque en souffrance	Gratuit
8.2.7	Frais fixes d'impayés	10 000 HT
8.3	Emission de chèque de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	NC
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	
8.4.1.1	Flash (de BOA à BOA)	
8.4.1.1.1	De 0 à 1 000 000	5 000 HT
8.4.1.1.2	De 1000 000 à 5 000 000	7 500 HT
8.4.1.1.3	Supérieur à 5 000 000	25 000 HT
8.4.1.2	Autres banques de l'UEMOA hors groupe BOA	
8.4.1.2.1	De 0 à 1 000 000	17 000 HT
8.4.1.2.2	De 1 000 000 à 5 000 000	21 000 HT
8.4.1.2.3	Supérieur à 5 000 000	30 000 HT
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
8.4.2.1.1	Commission de transfert	
8.4.2.1.1.1	0 à 50 000 000	0,80%
8.4.2.1.1.2	Supérieur à 50 000 000	0,50%
8.4.2.1.2	Taxe BCEAO	0,60%
8.4.2.1.3	Commission de change	0,3% Min 7 500
8.4.2.1.4	Port de lettre	1 000 HT
8.4.2.1.5	SWIFT-ON	Voir Commission de transfert au 8.4.2.1.1
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
8.4.2.2.1	Com de transfert	Voir Commission de transfert au 8.4.2.1.1
8.4.2.2.2	Taxe	0,6% HT
8.4.2.2.3	Port de lettre	1 000 HT
8.4.2.2.4	SWIFT-ON	Voir Commission de transfert au 8.4.2.1.1
8.4.3	Autres types de transferts	NC

IX - AUTRES SERVICES (DIVERS)

9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	5 000 HT
9.1.2	31 à 60 jours	5 000 HT
9.1.3	61 à 90 jours	5 000 HT
9.1.4	Plus d'un an	10 000 HT
9.1.5	Supplément par photocopie	Gratuit
9.2	Boîte à lettres	5 000 HT
9.3	Location de coffre-fort	NC*
9.4	Frais de reproduction de clé	NC*
9.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
9.6	Demande de renseignements financiers	Gratuit
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	Confère frais de circularisation 3.2.9
9.8	Abonnement mensuel au site internet	Gratuit

9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Gratuit
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	
9.9.2.1	De 1 à 100 000	3 000 HT
9.9.2.2	De 100 001 à 300 000	6 000 HT
9.9.2.3	De 300 001 à 500 000	10 000 HT
9.9.2.4	De 500 001 à 700 000	20 000 HT
9.9.2.5	De 700.001 à 1 000 000	30 000 HT
9.9.2.6	De 1 000 0001 à 5 000 000	100 000 HT
9.9.2.7	Au-delà de 5 000 000	150 000 HT
9.3.3	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	50 000 HT
9.11.1	Lettre d'avertissement	5 000 HT
9.11.2	Lettre d'injonction	5 000 HT
9.12	Attestations d'avois	Gratuit
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	Gratuit
9.14	Autres types de services	
9.14.1	Cash collect	
9.14.1.1	Reconnaissance immédiate	6 000 HT
9.14.1.2	Reconnaissance différée	5 000 HT
9.14.1.3	Montant par déplacement	17 500 HT
9.14.1.4	Montant mensuel par mois pour une rotation par semaine	50 000 HT
9.14.1.5	Montant forfaitaire pour deux rotations par semaine	100 000 HT /mois
9.14.1.6	Pour plus de deux rotations par semaines	150 000 HT/mois
9.14.1.7	Approvisionnement en fonds chez le client (montant par déplacement)	25 000 HT
9.14.1.8	Frais de prestation des ingénieurs	150 000 HT